

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 8 MAI 2025

CAP intègre la protection circulation comme standard dans JUSTIS

CAP Protection juridique uniformise son offre numérique JUSTIS : le module de protection circulation, jusqu'ici optionnel, devient dès le 8 mai 2025 un élément fixe de l'abonnement JUSTIS Protection juridique.

Wallisellen, le 8 mai 2025 - CAP Protection juridique continue de développer JUSTIS et ne propose plus la variante sans protection circulation. La protection circulation est désormais incluse de manière standard dans JUSTIS Protection juridique. Les clientes et clients bénéficient ainsi d'une couverture élargie pour les questions juridiques liées à la mobilité, à la circulation et aux véhicules motorisés.

Cette évolution tient compte des nouvelles habitudes de mobilité au quotidien. Outre les voitures et les motos, les e-bikes, trottinettes électriques, e-scooters, e-skateboards ou fauteuils roulants électriques sont de plus en plus utilisés. Sans protection circulation, les litiges liés aux véhicules motorisés ne sont pas couverts. Il peut s'agir par exemple de différends après un accident, de questions relatives à des amendes ou de problèmes lors de l'achat, de la location ou du leasing d'un véhicule.

«La mobilité est devenue plus variée. De nombreuses clientes et de nombreux clients utilisent aujourd'hui au moins occasionnellement un moyen de transport électrique ou un véhicule loué. Avec cette uniformisation, nous rendons JUSTIS plus clair et plus proche de la réalité quotidienne», déclare Roger Gösele, responsable du projet JUSTIS et cofondateur de la solution d'assurance.

Plus de clarté pour les clientes et clients

Avec cette uniformisation, JUSTIS devient plus facile à comprendre : au lieu de distinguer une variante avec et une variante sans protection circulation, la protection circulation fait désormais partie de la couverture normale. Les clientes et clients restent ainsi protégés même lorsque leurs habitudes de mobilité évoluent.

Pour les clientes et clients existants qui disposaient jusqu'ici de la variante sans protection circulation, la couverture supplémentaire est accordée le premier mois sans surprime. À partir du mois suivant, la nouvelle prime de JUSTIS Protection juridique avec protection circulation s'applique. Les personnes qui ne souhaitent pas cette adaptation peuvent résilier leur abonnement de protection juridique mensuellement résiliable comme auparavant via le portail client.

JUSTIS en bref

- ✓ offre numérique de protection juridique de CAP Protection juridique en Suisse
- ✓ en ligne depuis février 2017
- ✓ abonnement de protection juridique résiliable mensuellement
- ✓ protection circulation incluse de manière standard dès le 8 mai 2025
- ✓ disponible en allemand et en français sur www.justis.ch/fr

Plus d'informations sur la protection circulation chez JUSTIS : [Ai-je besoin d'une assurance de protection juridique comprenant la protection circulation ?](#)

Contact pour les médias

Roger Gösele
+41 58 358 99 65
media@justis.ch

CAP Protection juridique
Neue Winterthurerstrasse 88
8304 Wallisellen
www.justis.ch/fr